

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 OCTOBRE 2010 –18H30**

L'an deux mille dix et le vingt-sept du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de LA BARBEN a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Madame BARDARO Fanny a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS:

Madame ENOC Annie, Monsieur NICOLAS Frank et Monsieur CORVAJA André, Adjoint, Monsieur RATAU Hervé, Monsieur PUGET Philippe, Madame LAMY Corinne, Madame CERDAN Valérie, Madame BARDARO Fanny, Monsieur MOLL Ulrich, Madame LASSAILLY Martine, Monsieur THOUVENIN Dominique et Madame MAGNALDI Carmela Conseillers Municipaux.

AVAIENT DONNE PROCURATION:

Madame LEYDET Corinne ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe AMALRIC, Monsieur ARRIVE Christian ayant donné pouvoir à Madame ANNIE ENOC

ABSENT :

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour.

1- Vente parcelle AE 179

Afin de poursuivre un programme d'investissement et de préserver ses finances, la Commune a souhaité vendre la parcelle AE 179 qu'elle possède chemin du commandant.

Une évaluation à hauteur de 220 000 €, de cette parcelle a été effectuée par les services des domaines et un acquéreur a été trouvé pour un prix de 230 000 €.

Un compromis de vente a été signé le 23 septembre 2010 avec les consorts Virolle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** la vente de la parcelle AE 179 pour un montant de 230 000 €.
- **AUTORISE** M le Maire à effectuer toute démarche pour la réalisation de ce dossier.

2- Subvention au Comité Départemental des Bouches du Rhône, Concours National du Prix de la Résistance et de la Déportation

Ce concours est à destination des collégiens et des lycéens de France. Dans le cadre de l'édition 2009-2010, Mademoiselle Laura Ziggioa a été récompensée. Afin de lui permettre de suivre un voyage du souvenir, il est envisagé d'attribuer une subvention de 150 € au comité départemental des Bouches du Rhône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention de 150 € au Comité Départemental des Bouches du Rhône, Concours National du Prix de la Résistance et de la Déportation.
- **AUTORISE** M le Maire à effectuer toute démarche pour la réalisation de ce dossier.

3- Election du 4^{ème} adjoint

Monsieur Hervé RATAU ayant démissionné de ses fonctions d'adjoint, par courrier adressé à Monsieur le Sous-préfet d'Aix en Provence et acceptée par celui-ci, Monsieur le Maire propose l'élection d'un nouvel adjoint. Monsieur RATAU étant toujours conseiller municipal, le conseil municipal est au complet et il n'y a pas lieu à se prononcer sur l'opportunité de procéder à des élections complémentaires.

Le nouvel adjoint prendra place dans l'ordre du tableau, après les adjoints restés en place.

Madame Martine Lassailly se déclare candidate. A l'appel de son nom, il a été remis à chaque conseiller municipal une enveloppe et deux bulletins, l'élu se retirant avant de déposer son enveloppe dans une urne située dans la salle du Conseil Municipal.

Après dépouillement du premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présent n'ayant pas pris part au vote :.....0
- nombre de votants (enveloppes déposées) :.....15
- nombre de suffrages déclarés nuls :.....3
- nombre de suffrages exprimés :.....12
- majorité absolue :.....7

A obtenu :

- Madame Martine LASSAILLY : 12 voix

Madame Martine LASSAILLY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue adjointe au maire.

4- Election d'un nouveau conseiller communautaire

Par délibération en date du 29 mars 2008, le conseil municipal a désigné Monsieur Hervé RATAU comme représentant de la commune au sein d'Agglopolo Provence.

Celui-ci n'ayant plus les disponibilités nécessaires afin d'assurer cette fonction, il est nécessaire d'élire un nouveau conseiller communautaire en lieu et place de Monsieur RATAU.

Ce dernier précise qu'il souhaite néanmoins conserver son poste de Conseiller communautaire.

Madame Carmela MAGNALDI et Monsieur Hervé RATAU se déclarent candidat. A l'appel de son nom, il a été remis à chaque conseiller municipal une enveloppe et deux bulletins, l'élu se retirant avant de déposer son enveloppe dans une urne située dans la salle du Conseil Municipal.

Après dépouillement du premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présent n'ayant pas pris part au vote :.....0
- nombre de votants (enveloppes déposées) :.....15
- nombre de suffrages déclarés nuls :.....3
- nombre de suffrages exprimés :.....12
- majorité absolue :.....7

A obtenu :

- Madame Carmela MAGNALDI : 7 voix
- Monsieur Hervé RATAU : 5 voix

Madame Carmela MAGNALDI, ayant obtenu la majorité absolue, est désignée comme représentante de la commune au sien de la Communauté d'Agglomération Salon – Etang de Berre - Durance

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Dressé le 27 octobre 2010
Soumis aux observations du Maire
Affiché le 28/10/2010